Fungaflor 100 EC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 08/10/2013 Date de révision: 08/10/2013 : Version: 5.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Fungaflor 100 EC
Code du produit	:	CE 002 032.2
Type de formulation	:	Concentré émulsionnable (EC)
Matière active	:	Imazalil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	:	Fongicide.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CERTIS NETHERLANDS

Safariweg 55

3605 MA Maarssen

T +31 346 290 600

info@certiseurope.nl - www.certiseurope.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	Certis Carechem24 multilingual 24 hours emergency number +44 (0) 37 00 492 795

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 1 H410

Pour le texte complet des phrases H et la signifiaction des classes de danger: voir la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07 GHS09

Mention d'avertissement (CLP)	:	Attention
Composants dangereux	:	Imazalil, Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated
Mentions de danger (CLP)	:	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence (CLP)	:	P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu / récipient comme un déchet dangereux.

Phrases EUH : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Imazalil	(n° CAS) 35554-44-0 (Numéro CE) 252-615-0 (Numéro index) 613-042-00-5	5 - 10	Xn; R20/22 Xi; R41 N; R51/53
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated	(n° CAS) 78330-21-9	< 5	Xi; R41

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Imazalil	(n° CAS) 35554-44-0 (Numéro CE) 252-615-0 (Numéro index) 613-042-00-5	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated	(n° CAS) 78330-21-9	< 5	Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales : En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou de malaise.

En cas de contact avec la peau	:	Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un ophtalmologiste, en cas d'irritation.
En cas d'ingestion	:	Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau.

Poudre chimique sèche.

Mousse résistant à l'alcool.

Dioxyde de carbone (CO_2).

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques: composés de chlore, oxydes d'azote, oxydes de carbone, hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes.

Ne pas respirer les fumées.

Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.

Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Equipement de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Procédures d'urgence	:	Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées. Eviter de respirer les poussières, vapeurs, brouillards et aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.

Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	:	Absorber le produit déversé avec une matière inerte (sciure, terre, sable…), puis balayer et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction. Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage. Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8). Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols du produit. Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.
Mesures d'hygiène	:	Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Protéger contre le gel.

Durée de stockage maximale : 24 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contôles techniques appropriés : Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.

Equipement de protection individuelle :

Protection des mains : Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374-3).

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.

Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² et avec traitement déperlant est recommandé.

Protection des voies respiratoires : Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

Les tenues de travail doivent restées sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	:	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide légèrement visqueux.
Couleur	:	Jaune.
Odeur	:	faible odeur de solvant.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	7.16 (1% solution aqueuse)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	110 °C
Température d'auto-inflammation	:	415 °C
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	1.059 kg/l
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau	:	Aucune donnée disponible
Log Kow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	23.44 mPa.s (20°C)
Propriétés explosives	:	Pas caractéristiques explosifs.
Propriétés comburantes	:	Pas de propriétés comburantes.
Limites explosives	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

10.4. Conditions à éviter

Hautes températures.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques : composés de chlore, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Fungaflor 100 EC	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	5.2 mg/l/4h

Imazalil (35554-44-0)	
DL50 orale rat	> 300 (227 - 343) mg/kg
Dl 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	1.84 mg/l/4h
ATE (voie orale)	500.000 mg/kg
ATE (poussières, brouillard)	1.840 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Non irritant pour la peau)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Non irritant pour les yeux)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Le produit est classé comme un sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fungaflor 100 EC	
CL50 Poissons	12.58 mg/l (96h-Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	24 mg/l (48h-Daphnia magna)
ErC50 Algues	11.1 mg/l (72h - Selastrum capricornutum)

Imazalil (35554-44-0)	
CL50 Poissons	1.48 mg/l (Salmo gairdneri - 96h)
CE50 Daphnie 1	3.5 mg/l (Daphnia magna - 48h)
ErC50 Algues	1.2 mg/l (Selenastrum capricornutum - 72h)

Imazalil (35554-44-0)	
NOEC (chronique)	0.01 mg/l
NOEC chronique poisson	0.225 mg/l
NOEC chronique algues	0.457

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Imazalil (35554-44-0)	
BCF poissons 1	48.7 - 63.8
Coefficient de partage : n-octanol / eau	3.82

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications générales : Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage : Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Imazalil)

UN proper shipping name : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Imazalil)

Description document de transport : UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Imazalil), 9, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 9

Classe (IATA) : 9 - Marchandises dangereuses diverses.

Etiquettes de danger (ONU) : 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III (Matières faiblement dangereuses)

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Etiquettes de danger :

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code danger (code Kemler) : 90

Code de classification : M6

Panneaux orange :

Dispositions spéciales : 274, 335, 601

Catégorie de transport : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées : 5L

Quantités exceptées : E1

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS : F-A,S-F

14.6.3. Transport aérien

Pas de dispositions supplémentaires aux sections ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit